



## mon ex réclame la garde et il a été condamné pour attouchement

Par **sybille2010**, le **02/11/2010** à **16:02**

bonjour à tous,  
ma ptite histoire, M. condamné en 2005 pour attouchement sur son ex belle fille de 11 ans, réclame la garde "classique" pour notre fille  
A ce jour, il avait le point rencontre qu'il n'a pas remis en place a sa sortie de prison (2009)  
Il dit qu'il a payé pour ce qu'il a fait...  
on m'a dit qu'il fallait faire confiance au jaf oui j'espère qu'il tiendra compte des actes de M.  
je n'ai jamais souhaité une rupture totale entre père et fille mais je n'ai pas confiance en lui bien sur...  
j'ai meme été le voir en tole (pour ma fille ce la s'entend)  
voila, j'en ai marre je dois re payer mon avocat... pour ce dossier  
et puis du temps bref trop marre  
  
merci pour vos réponses

Par **Domil**, le **03/11/2010** à **17:50**

Vous avez emmené votre fille voir un pédophile en prison ????

Par **sybille2010**, le **03/11/2010** à **17:57**

Il s'agit de son père, il la voyait au point rencontre avant. je me suis posée la question de le déchoir de son autorié parentale. oui je l'ai emmené le voir en prison.

Par **Domil**, le **03/11/2010** à **18:35**

Si vous-même, vous considérez que c'est son père malgré que ce soit un pédophile, vous risquez que le juge suive votre raisonnement

Par **sybille2010**, le **03/11/2010** à **18:52**

ben oui c'est la cas c'est quand même son père pédophile et père ca existe,, du moment qu il n'a pas l'opportunité de rester seul avec elle, alors selon vous le point rencontre n'est pas adapté non plus ?

je pense rétablir la peine de mort c la seule solution ??

Par **sybille2010**, le **03/11/2010** à **18:55**

Et à ce jour avant sa demande la juge avait suivi ma demande ....à savoir 1 dimanche sur 2 avec notre fille et moi l'après midi très insupportable pour moi... et mon souhait a été adopté par la jaf. qu'en est il auj il fait valoir que le passé est derrière lui.

Par **Domil**, le **03/11/2010** à **19:05**

non, mais il me semble normal de ne pas laisser son enfant au contact d'un pédophile, que ce soit son père ou non. C'est le contraire qui me semble aberrant.

Pour qu'il ait été en prison aussi longtemps c'est que les faits étaient graves. Le terme "attouchement" (qui n'a aucune existence légale) minimise toujours, mais il s'agit d'une agression sexuelle sur une gamine de 11 ans suffisamment grave pour qu'il ait passé 4 à 5 ans en prison (donc une condamnation de quoi ? 8 ans ?).

Par **rugbys**, le **03/11/2010** à **19:10**

Bonjour Sybille,

je pense qu'il faut que vous ouvriez les yeux !

Cela partait d'un bon sentiment de l'emmener voir son père en prison mais il ne faudrait pas que cela se retourne contre vous.

Rares sont les pédophiles qui sont "soignés". A-t-il été astreint à un suivi médical ?.

Il vaudrait mieux demander au JAF un droit de visite dans un point rencontre.

Une victime d'attouchement ou de viol ne s'en remet jamais totalement.

Protégez votre fille...